



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sabine Ménager
Marie Favier
Isabelle Pouliquen
Emmanuelle Vanmechelen

RAPPORT D'ÉVALUATION

Sciences pharmaceutiques

Université de Mons (UMONS)

10.07.2018

Table des matières

Sciences pharmaceutiques : Université de Mons.....	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et des programmes évalués	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de son programme.....	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme.....	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme.....	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	11
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme.....	11
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	11
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.....	13
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	13
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	13
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	14
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	14
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	16
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	16
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	16
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	17
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme.....	17
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	18
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	18
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	18
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	18
Conclusion	20
Droit de réponse de l'établissement.....	21

Sciences pharmaceutiques : Université de Mons

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du *cluster* « Sciences pharmaceutiques ». Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 28 et 29 mars 2018 à l'Université de Mons, sur le campus de la Plaine, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive pour évaluer le bachelier en Sciences pharmaceutiques.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré trente et un membres du personnel, treize étudiants, cinq diplômés et quatre représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Sabine Ménager, présidente et experte paire
- Marie Favier, experte étudiante
- Isabelle Pouliquen, experte en gestion de la qualité
- Emmanuelle Vanmechelen, experte de la profession

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

FORCES PRINCIPALES

- Formation de haut niveau reconnue par les professionnels et les universités accueillant des étudiants de l'UMONS en masters.
- Présence d'une charte qualité et d'une note stratégique institutionnelles définissant les valeurs défendues par l'université.
- Structure à taille humaine entraînant une grande disponibilité des enseignants et des personnels de la section
- Présence d'un stage d'observation en officine au bloc 3.
- Présence de nombreux travaux pratiques au cours du cursus
- Nombreux dispositifs d'accompagnement des étudiants
- Communication externe vers les élèves du secondaire pertinente
- Stratégie RH de la faculté planifiée
- Prise en compte de la mission enseignement dans l'évolution de carrière des enseignants.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Absence de représentants des milieux socioprofessionnels dans les instances de la section et de la faculté
- Absence d'une structure dédiée à la démarche qualité au sein de la faculté
- Méconnaissance de la part des étudiants des AA (acquis d'apprentissage)
- Charge de travail étudiant mal équilibrée surtout en bloc 3
- Nombreux cours mutualisés entre les trois sections de la faculté
- Trop faible participation des étudiants aux instances
- Activités d'apprentissages transdisciplinaires peu développées
- Absence de mobilité internationale sortante
- Absence de notion d'équipe pédagogique au niveau du programme
- Connaissance trop faible de la charte qualité et de la note stratégique de la part des enseignants et des personnels de la section

OPPORTUNITÉS

- Engagement de la province de Hainaut à favoriser l'accès aux études supérieures
- Proximité d'une structure hospitalière pouvant permettre une collaboration interprofessionnelle

MENACES

- L'absence du cursus de master
- Impact de la mise en place de l'examen d'entrée en médecine sur les ressources humaines et matérielles
- Des PAE rendant la pédagogie incertaine

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Encourager la participation des étudiants aux instances
- Diffuser très largement la charte qualité et la note stratégique au sein de l'institution

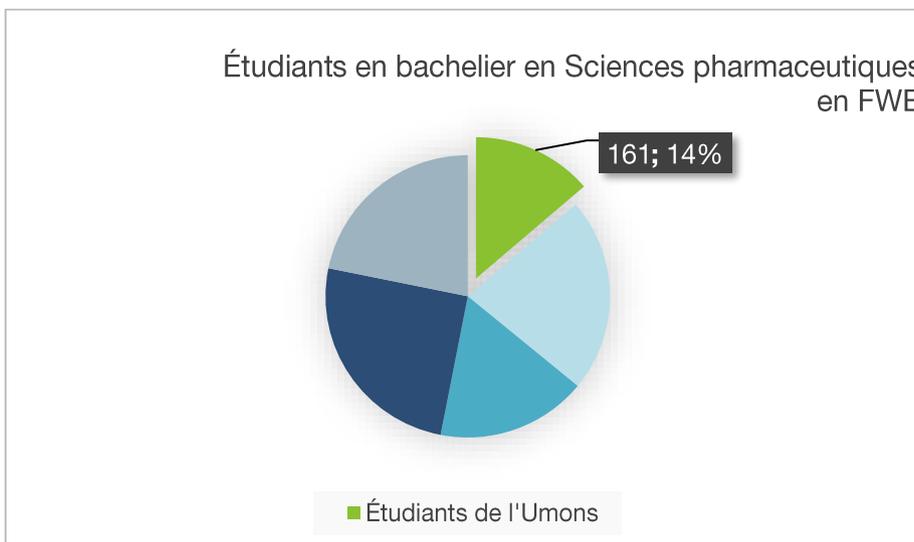
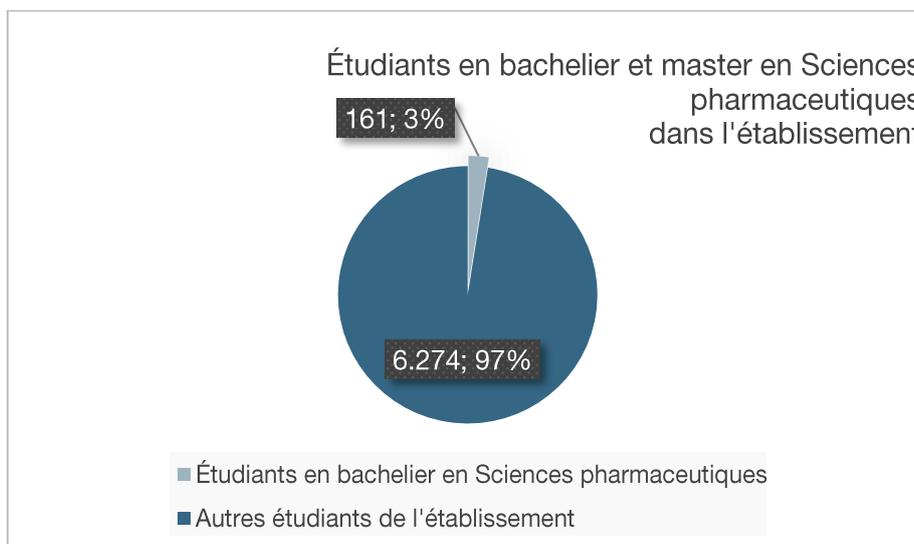
- Instaurer des liens réguliers entre la démarche qualité institutionnelle et celle de la faculté
- Dédier au sein de la faculté une structure spécifique en charge de l'amélioration continue de la qualité
- Prendre en compte le référentiel de compétences inter facultaire afin de s'assurer de la pertinence du programme
- Instaurer la notion d'équipe pédagogique du cursus permettant une réflexion collective sur la révision continue du programme et y intégrer des représentants de la profession
- Structurer et animer un groupe d' alumni ce qui permettrait notamment d'établir un suivi des étudiants
- Assurer le lien entre le contenu des enseignements et l'application métier et favoriser les activités d'apprentissages transverses
- Mettre en place des évaluations des AA en lien avec les compétences visées par le référentiel
- S'assurer que les ressources humaines et matérielles dédiées à la section soient en adéquation avec les effectifs croissants d'étudiants
- Explorer les pistes de solutions existantes pour limiter les effets négatifs des PAE notamment en termes de chevauchements d'horaires
- Analyser régulièrement les données mises à disposition par l'institution pour conforter le pilotage du programme
- Poursuivre le travail d'appropriation de la démarche d'auto évaluation pour mettre en place une véritable démarche qualité de la faculté avec un choix d'indicateurs permettant le pilotage et le suivi des actions

Présentation de l'établissement et des programmes évalués

L'Université de Mons (UMONS), créée en 2009, est le fruit d'un rapprochement de deux universités : la Faculté Polytechnique de Mons (FPMs) et l'Université de Mons Hainaut (UMH). Son pouvoir organisateur est la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'UMONS est constituée de sept facultés et de deux écoles indépendantes des facultés. Elle organise une quarantaine de formations universitaires de 1er, 2e et 3e cycles sur les sites de Mons et/ou de Charleroi.

Pour l'année de référence 2013-2014, 3% des étudiants de l'UMONS étaient inscrits en bachelier en Sciences pharmaceutiques. Ceux-ci représentaient 14% du nombre total d'étudiants inscrits dans ce bachelier en FWB².



² Source : données fournies par le Conseil des recteurs (CRef).

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 L'Université de Mons membre du pôle Hainuyer rassemblant 35 établissements d'enseignement supérieur de la province du Hainaut promeut des valeurs d'équité, d'humanisme et de recherche de l'excellence pour une démocratisation de l'enseignement supérieur sur son territoire. Ces valeurs sont transcrites dans sa charte qualité mise en place en 2011 tout en laissant une large autonomie à ses facultés pour conduire leur démarche de qualité opérationnelle. Bien que ses valeurs percolent au sein de la faculté, la diffusion de cette charte à l'ensemble des acteurs universitaires ne semble pas efficace.
- 2 L'Université de Mons présente une organisation très structurée, qui se veut basée sur la collégialité et la transparence. L'organisation s'appuie sur plusieurs commissions, parmi lesquelles la commission des Doyens qui se réunit mensuellement en préalable au Conseil d'administration et qui établit un lien entre l'université et ses composantes. L'Université a également mis en place un Comité d'OrientatIon Stratégique (COS) qui se réunit une à deux fois par an. Le comité des experts salue la présence de ce Comité d'OrientatIon Stratégique, largement constitué de membres extérieurs à l'institution impliqués dans la vie du territoire et lui permettant de bénéficier de l'apport de regards extérieurs. Cette organisation a permis à l'Université d'établir une note stratégique revue annuellement avec un regard interne (commission des Doyens et équipe rectorale) et un retour externe (COS).
- 3 La faculté de médecine et de pharmacie (FMP) représentée au sein des différentes instances, y compris dans l'équipe rectorale, dispose d'un conseil facultaire en charge des trois programmes d'étude : médecine, sciences biomédicales et sciences pharmaceutiques.
- 4 Les étudiants font partie de certaines commissions ou conseils tant au niveau universitaire que facultaire. Toutefois, la participation et l'implication des étudiants délégués de pharmacie ne sont pas effectives, notamment dans les conseils de la FMP. Ceci s'explique en partie du fait de l'incompatibilité de leurs horaires de cours avec la tenue de ces conseils, mais aussi car ils perçoivent mal l'intérêt de leur participation. Malgré leur absence, les étudiants élus valident les PV des conseils mais ne les diffusent pas à leurs collègues.
- 5 Un conseil AGE-CRE (comité de représentants des étudiants) a été créé en 2017 au sein de la faculté, mais ne s'est réuni à ce jour qu'une seule fois pour la validation des fiches ECTS.

- 6 Les délégués prennent en charge les échanges concernant les chevauchements de cours ou d'examens, les questions relatives aux horaires, à la mise à disposition de support de cours.
- 7 Les étudiants apprécient la disponibilité et la réactivité des enseignants et des assistants.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 8 Au niveau de l'université, la démarche qualité est installée de façon institutionnelle avec un *leadership* fort du rectorat, une conseillère qualité et un service dédié EQUiP (Etude, Qualité, Indicateurs et Pilotage). L'université affiche et décline des valeurs claires, notamment au travers de la charte qualité et d'une note stratégique (2014-2018).
- 9 Les commissions inter facultaire et des doyens permettent une concertation entre les facultés conduisant ainsi à la révision annuelle de la note stratégique. L'ensemble des parties prenantes connaît les valeurs de l'établissement essentiellement au travers des discours du recteur (rentrée, vœux, etc.). Toutefois, en dehors de l'appui aux évaluations de l'AEQES, le lien entre la démarche qualité institutionnelle et facultaire reste peu visible.
- 10 La note stratégique semble avoir des difficultés à percoler en interne et est peu connue au niveau facultaire en dehors du doyen. Cependant, des actions sont prises par la faculté pour décliner les actions de la note, par exemple en matière de démocratisation de l'accès des populations locales aux études supérieures et d'aide à la réussite.
- 11 Le service EQUiP joue un rôle d'information, de partage des expériences d'évaluation antérieures, de mise en commun de documents, de fourniture de données et de soutien dans la rédaction des dossiers d'autoévaluation (rédaction des parties propres au niveau institutionnel et relectures). Ce service est également chargé de la construction des indicateurs, de la collecte des données et de la construction du système d'information. Ce service a donc un rôle de cellule de pilotage plutôt que d'animation de la démarche qualité.
- 12 Le comité des experts constate que la mise en œuvre de la démarche qualité au niveau de la faculté n'est pas dédiée à une structure identifiée et ne relève pas du service EQUiP. L'existence de ce type de structure pourrait faciliter l'appropriation, la diffusion et le soutien de la stratégie rectorale telle qu'exprimée dans la note stratégique.
- 13 La ligne de démarcation entre le déploiement du plan stratégique et la démarche qualité ne semble pas clairement définie.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 14 Le comité des experts constate que l'élaboration et la révision du programme d'étude sont discutées au sein du conseil facultaire sur proposition essentiellement des enseignants. L'absence de représentants des milieux socioprofessionnels du domaine pharmaceutique au conseil facultaire est regrettable. Ils pourraient apporter leur vision de l'évolution des métiers.
- 15 L'évaluation des enseignements mise en place par l'institution depuis 2011 est confiée au Service d'Appui Pédagogique (SAP) qui assure annuellement une évaluation brève

(une question et un commentaire libre) de tous les enseignements. La commission d'évaluation pédagogique facultaire est en charge d'analyser l'ensemble des réponses, l'analyse résultante est présentée au conseil facultaire.

- 16 L'analyse de ces enquêtes d'évaluation des enseignements conditionne largement les révisions du programme. Les matières sont donc plus impactées que le programme dans son ensemble. Les propositions remontent jusqu'au conseil de faculté car de nombreux cours sont mutualisés entre les trois cursus sciences médicale, pharmaceutique et biomédicales.
- 17 Il semble que les étudiants reçoivent peu de *feedback* sur les résultats des dites enquêtes. Les modifications de programme apportées à la suite de cette analyse restent donc un peu obscures pour eux.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 18 Les personnels semblent avoir des difficultés à être informés de toutes les activités et de la vie de l'établissement. La communication interne institutionnelle vers les personnels pourrait être améliorée.
- 19 La communication interne à destination des étudiants est quant à elle appréciée. Les outils mis en place (intranet, valves électroniques, etc.) semblent les satisfaire. Une obligation est inscrite dans le règlement des études demandant aux étudiants de relever leurs boîtes mails institutionnelles de façon régulière.
- 20 Les étudiants sont bien informés du cadre général de leur formation et ce dès leur arrivée (journée d'accueil). Le niveau de communication est inégal selon les sujets, il peut être qualifié de très bon sur l'information sur les options possibles en master, mais déficient sur les prérequis pour intégrer les masters de spécialisation, ou encore sur les conditions de finançabilité.
- 21 Une information est faite aux bacheliers sur les possibilités de poursuite d'études en master dans une autre université (demi-journée sur place, accueil d'anciens, etc.) Cette communication s'étend peu à peu aux autres universités proposant le master en Sciences pharmaceutiques en FWB, ce qui répond à une attente des étudiants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Encourager la participation des étudiants aux instances et leur prise de parole pour mieux tenir compte de leurs ressentis et avis. Il conviendrait de faciliter leur participation en organisant des réunions à des horaires adaptés et de communiquer sur l'importance de leur participation.
- 2 Intégrer des représentants des milieux socioprofessionnels dans les commissions, notamment pour participer aux réflexions sur l'évolution du programme.
- 3 Diffuser très largement la charte qualité et la note stratégique au sein de l'institution pour permettre une meilleure appropriation par les parties prenantes de la stratégie institutionnelle et favoriser son déploiement.
- 4 Dédier au sein de la faculté une structure spécifique en charge de la démarche d'amélioration continue de la qualité en lien avec les organes institutionnels. Cette cellule pourrait avec l'appui du service EQUiP travailler sur l'appropriation de la démarche et sur la conduite du changement.

- 5 Mettre en place des *feedback* systématiques des évaluations des enseignements auprès des étudiants ce qui devrait améliorer le taux de réponse aux questionnaires.
- 6 Poursuivre l'élargissement de la communication sur la poursuite d'études à l'ensemble des universités proposant des masters.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le comité des experts a pu constater la prise en compte des cadres légaux (décrets, lois) définissant l'enseignement supérieur et l'exercice de la profession de pharmacien. L'obligation du minimum de 60% de convergence du programme dans le cursus de bachelier en sciences pharmaceutiques entre les universités est connue, son application ne semble pas être l'élément moteur dans la construction du programme.
- 2 Le comité des experts regrette que la notion d'équipe pédagogique du cursus ne soit pas perceptible ce qui permettrait une analyse de la pertinence du programme sur l'ensemble du cycle et non par discipline comme c'est le cas actuellement.
- 3 Le comité a pu constater que les étudiants bacheliers en Sciences pharmaceutiques de Mons sont appréciés par les professionnels. La qualité de la formation est également reconnue par les universités qui les accueillent en master. Les étudiants se disent bien préparés pour leur poursuite d'étude en master (présence de nombreux travaux pratiques et d'examens oraux, stage d'observation).
- 4 Le comité regrette l'absence de groupe d'alumni structuré qui permettrait de recueillir leurs retours d'expérience.
- 5 La majeure partie des enseignants exerce une activité de recherche au sein des laboratoires de l'université permettant l'intégration régulière des avancées de la recherche dans l'enseignement.
- 6 Le comité constate la mise en place d'un stage d'observation de deux semaines en officine au bloc 3. Les professionnels pourraient donner leur avis sur le programme au travers de l'évaluation du stagiaire à condition que la grille d'évaluation proposée soit adaptée à cet objectif.
- 7 Le comité regrette l'absence de mobilité internationale sortante mais note les efforts réalisés par le Service des Relations Internationales, par le Centre de Langues Vivantes et par l'implication de la faculté dans la coopération au développement.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 8 L'information et la communication externe sont appréciables et appréciées. Les étudiants soulignent une bonne connaissance en amont des formations proposées par l'Université de Mons, au travers de journées portes ouvertes, de cours ouverts pour les élèves du secondaire, de présence de l'UMONS dans les écoles et de large diffusion de plaquettes institutionnelles.

- 9 La complétude des fiches ECTS est très surveillée par l'institution permettant un affichage complet et à jour du programme sur le site web.

RECOMMANDATIONS

- 1 S'appuyer sur le référentiel de compétences inter facultaire afin de s'assurer de la pertinence du programme.
- 2 Instaurer la notion d'équipe pédagogique du cursus permettant une réflexion collective sur la révision continue du programme.
- 3 Structurer et animer un groupe d'alumni ce qui permettrait notamment d'établir un suivi des étudiants.
- 4 Modifier les questions posées lors de l'évaluation des stagiaires par les maîtres de stage pour pouvoir tenir compte de leurs réponses dans le cadre de l'évolution continue du programme.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le comité constate que pour chaque cours, un lien a été fait entre les AA et le référentiel de compétences inter facultaire à travers les fiches ECTS, révisées régulièrement et accessibles sur le site web. Cependant la consolidation des fiches réalisée pour valider la couverture globale du référentiel n'est pas suivie et ne sert pas de base au pilotage du programme.
- 2 La plupart des étudiants prennent connaissance du contenu de ces fiches en début de cours mais l'utilisent essentiellement pour connaître les modalités d'évaluation et ne semblent pas connaître les AA attendus à l'issue des enseignements.
- 3 Le programme comprend une répartition entre disciplines fondamentales et appliquées, dont l'intérêt est reconnu par l'ensemble des parties prenantes. Des explications sur les liens des sciences fondamentales avec leur finalité dans le métier de pharmacien seraient néanmoins appréciées des étudiants.
- 4 Le comité des experts a noté que l'importance accordée aux sciences fondamentales notamment pour la physique et les mathématiques en bloc 1 n'est pas en accord avec le référentiel de compétences et que le lien avec les sciences pharmaceutiques est peu perceptible.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 5 Le comité des experts salue la présence d'un stage d'observation en officine en bloc 3 qui permet la découverte du métier de pharmacien d'officine dès le cursus de bachelier. Les objectifs de celui-ci sont communiqués, tant à l'étudiant qu'au maître de stage. Sa préparation est réalisée par un pharmacien d'officine lors d'une activité spécifique.
- 6 De nombreux travaux pratiques sont organisés tout au long du cursus et favorisent l'acquisition de la rigueur nécessaire au métier de pharmacien. Un cahier de laboratoire a été récemment mis en place à partir du bloc 2 afin de couvrir les différentes activités pratiques jusqu'à la fin du cursus de bachelier. Celui-ci permet en outre d'enseigner la tenue d'un manuel de qualité ainsi que la nécessaire traçabilité.
- 7 Le développement de compétences en langues étrangères est assuré grâce à l'appui du Centre de Langues Vivantes. Ce développement recouvre à la fois des cours de langues et l'accompagnement des enseignants désirant donner leur cours en anglais, ainsi que la préparation des étudiants à cet exercice. Ceci est apprécié des étudiants.

- 8 L'institution a mis en place des techno-pédagogues pour soutenir les innovations pédagogiques (formation des enseignants, utilisation de Moodle, podcast, etc.). À ce stade, au niveau du programme en Sciences pharmaceutiques, plusieurs expérimentations ont pu être observées comme notamment la correction de rapports de TP en ligne, l'utilisation de boîtiers de vote électroniques, la mise en place de « classes inversées ».
- 9 Le comité des experts regrette le peu d'activités transdisciplinaires au sein du cursus. A ce titre le comité répercute le souhait des étudiants de pouvoir bénéficier de plus d'activités en lien direct avec la pratique officinale, par exemple via une officine pédagogique.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 10 La charge de travail étudiant importante en bloc 3 est reconnue par la faculté qui souligne que les cours communs entre différentes sections rendent difficile l'équilibrage entre les différents blocs.
- 11 Le comité des experts constate que l'application du décret Paysage³ et plus particulièrement l'obligation de composer des programmes annuels de l'étudiant (PAE) de 60 crédits aboutit à un non-sens pédagogique lorsque, pour répondre à cette obligation, les prérequis ou corequis ne sont pas respectés.
- 12 Les étudiants ont à leur disposition un document explicatif très complet pour construire leur PAE. Malheureusement les chevauchements de cours, de remédiations et d'examens sont difficilement évitables, ce qui n'est pas favorable à la réussite de certains étudiants.
- 13 Le comité des experts a pu constater que la notion d'ECTS était connue des enseignants sans qu'une véritable cohérence entre les ECTS attribués et la charge de travail ne soit observée.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 14 Les modalités d'évaluation connues des étudiants sont précisées dans les fiches ECTS. Le comité remarque que les évaluations, essentiellement disciplinaires, évaluent les connaissances et non les compétences.
- 15 L'existence de nombreux examens oraux est appréciée par les étudiants. Ce mode d'évaluation est considéré comme très formateur pour leur poursuite d'études notamment.
- 16 L'échange entre les enseignants et les étudiants sur les évaluations est organisé au cours de la journée de visite des copies, ainsi les étudiants peuvent prendre connaissance de leur niveau et de leurs difficultés.
- 17 Le comité des experts constate que le stage d'observation en officine est évalué via un rapport pertinent, en adéquation avec les objectifs.

³ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39681_029.pdf, consulté le 22 mai 2018.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mener une réflexion pour faire évoluer le programme en se basant sur le référentiel de compétences inter facultaire en Sciences pharmaceutiques.
- 2 Assurer le lien entre les sciences fondamentales et l'application métier, surtout en début de cursus.
- 3 Poursuivre le développement d'activités d'apprentissages transdisciplinaires dès le bloc 2.
- 4 Résoudre le problème de la charge de travail étudiant en bloc 3, notamment en limitant l'organisation de cours communs avec d'autres sections.
- 5 Mettre en place des évaluations des AA en lien avec les compétences visées par le référentiel.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 L'établissement dans son ensemble a une vision stratégique des ressources humaines, implantée et traduite à travers un plan quinquennal construit à partir des projections facultaires exprimées par les doyens.
- 2 A l'initiative du SAP des formations pédagogiques (matinée d'enseignants, midis *e-learning*) sont proposées aux enseignants. Une formation en pédagogie (CORSCI) est obligatoire pour les nouveaux assistants. Le comité des experts souligne qu'il est tenu compte de la mission d'enseignement dans l'évolution des carrières et qu'un prix enseignement a été mis en place au sein de l'Université.
- 3 L'augmentation importante du nombre d'étudiants suite à la mise en place de l'examen d'entrée en médecine est un risque pour la qualité de l'encadrement et plus particulièrement lors des travaux pratiques et séances d'exercices.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 4 Les locaux et matériels destinés aux travaux pratiques sont récents, appropriés et appréciés des étudiants. Toutefois, ils sont actuellement juste suffisants et ne semblent pas être à même d'accueillir le nombre croissant d'étudiants.
- 5 Le comité regrette l'absence de pharmacie didactique pour préparer les étudiants au stage officinal et à leur future pratique professionnelle.
- 6 La localisation de certains cours sur deux campus distants entraîne des difficultés dans l'organisation des cours avec l'impossibilité pour certains étudiants d'assister à la totalité du cours malgré des plages intercourses allongées (une demi-heure).
- 7 Sur le campus, les étudiants de la section ont accès à une bibliothèque adaptée même si on peut regretter qu'ils ne l'utilisent pas plus souvent. La construction actuelle d'un nouveau bâtiment vers lequel la bibliothèque sera déplacée rendra probablement plus attractifs ces locaux. Les étudiants ont un large accès à des ressources numériques.
- 8 Par l'intermédiaire de la plateforme pédagogique Moodle, les étudiants ont accès à de nombreux supports de cours. De plus les versions imprimées des syllabus de l'année sont en vente au sein de la faculté.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 9 Un nombre important de services d'aide à la réussite (cours préparatoires, tutorat social, remédiations, e-remédiation, mise en place de bourses pour favoriser les mobilités « out » des étudiants en difficulté) sont organisés par l'institution et la faculté pour assurer l'accompagnement des étudiants. Le développement de ce type de services, inscrit dans la politique et les valeurs de l'établissement, est défendu à tous les niveaux de l'institution. Par discipline, des assistants pédagogiques sont à la disposition des étudiants. Une attention particulière est apportée sur le premier quadrimestre du bloc 1, les étudiants seraient demandeurs de plus de remédiations et remises à niveau matière durant le deuxième quadrimestre.
- 10 Le comité des experts constate que l'institution a confié au service d'aide à l'apprentissage (SAA) et à l'ASBL « les cèdres » l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques. Cet encadrement est apprécié par les étudiants qui en bénéficient.
- 11 Le comité des experts remarque que malgré la présence d'un règlement des études précis, le manque de connaissance sur les conditions de finançabilité des étudiants, tant par ceux-ci que par les enseignants, est source d'iniquité pour les étudiants.
- 12 Les étudiants sont informés de manière inégale sur les masters existants et déplorent notamment le manque d'informations sur les conditions d'accès à certains masters de spécialisation (notes spécifiques dans certains cours).

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 13 L'Université, par l'intermédiaire de son service EQUiP met à disposition de nombreuses données utiles au pilotage du programme qui mériteraient d'être mobilisées de manière régulière par la section. Le comité des experts souligne la volonté de l'université d'améliorer la qualité des données collectées pour renforcer son pilotage.

RECOMMANDATIONS

- 1 S'assurer que les ressources humaines et matérielles dédiées à la section soient en adéquation avec l'effectif croissant d'étudiants.
- 2 Mettre en place une pharmacie didactique pour renforcer la formation officinale.
- 3 Proposer des remédiations disciplinaires spécifiques aux besoins de la section.
- 4 Informer en temps et en heures les étudiants sur les spécificités des conditions d'accès aux masters de spécialisation.
- 5 Explorer les pistes de solutions existantes pour limiter les effets négatifs des PAE, notamment en termes de chevauchements horaires (podcasts, e-learning, etc.).
- 6 Analyser régulièrement les données mises à disposition par l'institution pour conforter le pilotage du programme.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 La rédaction du document d'autoévaluation a été réalisée au sein d'un groupe d'une dizaine de personnes avec le soutien du service EQUiP. Ce groupe représentant de l'ensemble des parties prenantes a pu partager ce travail en interne. Le document résultant est toutefois très peu connu des personnes rencontrées par le comité des experts, ce qui peut nuire à l'appropriation des résultats et actions découlant de ce travail.
- 2 Un questionnaire a été administré et préparé en collaboration entre le service EQUiP et la section pharmacie en amont de la rédaction du dossier. Les résultats de ce questionnaire, ainsi que les données chiffrées mises à disposition par le service EQUiP permettent une appréciation factuelle des constats en regard du référentiel de l'AEQES.
- 3 La rédaction du document d'autoévaluation et la préparation de la visite sont vécues par les parties prenantes comme de bonnes opportunités de prendre connaissance de la démarche qualité institutionnelle et de partager l'expérience et les bonnes pratiques des différentes facultés en matière de démarche qualité. Un outil de partage est d'ailleurs mis à disposition à cet effet.
- 4 Le comité des experts estime que le rapport est de très bonne qualité et représentatif du travail réalisé.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 5 L'analyse SWOT est bien argumentée, bien qu'une confusion soit faite entre menaces et faiblesses, ce qui a pu rendre difficile l'expression d'une politique qualité à partir de cet exercice.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 6 Le comité des experts constate que le plan d'action est clair et relativement complet et qu'il répond déjà en grande partie aux remarques exprimées par le comité.
- 7 Le comité des experts regrette que les indicateurs choisis pour le suivi des actions ne permettent pas de valider l'efficacité des actions en lien avec la politique qualité de la section.

- 8 Le service EQUiP a participé à l'élaboration du plan d'action mais n'est pas en charge de son suivi. Le comité constate que la faculté n'a à ce stade pas désigné de responsable de la diffusion interne et du suivi du plan d'action.

RECOMMANDATIONS

- 1 Reprendre l'analyse SWOT pour aboutir à l'élaboration d'une politique qualité de la section pharmacie.
- 2 Mettre en place une méthodologie de suivi de l'avancement du plan d'action (choix des indicateurs, atteinte des objectifs, efficacité des actions, etc.) en lien avec la politique qualité mise en place par la faculté.
- 3 Travailler sur le choix des indicateurs et sur leur efficacité pour assurer le suivi des actions en lien avec la politique qualité mise en place par la section.
- 4 Poursuivre le travail d'appropriation de la démarche d'autoévaluation pour la transformer en véritable démarche qualité de la faculté. Pour ce faire, attribuer la responsabilité de l'animation de cette démarche à une personne, un groupe ou une cellule.

Conclusion

L'Université de Mons présente une organisation structurée basée sur la collégialité et la transparence ; ainsi la faculté de médecine et pharmacie dispose d'une autonomie relative pour décliner les valeurs de l'institution. L'Université devra veiller à ce que la démarche qualité mise en place au niveau institutionnel soit déclinée au niveau de la faculté. La dimension à taille humaine et la proximité géographique de l'Université sont des caractéristiques unanimement appréciées des étudiants.

A l'échelle de la faculté, la compétence et la disponibilité des enseignants et des personnels font l'unanimité. L'implication très importante de l'équipe pédagogique et administrative observée par le comité lors de la visite aboutit à une formation de qualité répondant aux attentes du milieu professionnel et permettant à l'étudiant de poursuivre son cursus vers un enseignement de master. Le comité des experts invite l'établissement à associer des professionnels aux réflexions sur l'évolution du programme et à revoir l'adéquation entre l'importance donnée aux sciences fondamentales en début de cursus et les besoins pour une formation en sciences pharmaceutiques.

Le comité des experts encourage la faculté à poursuivre la réflexion sur l'évolution du programme en tenant compte des contraintes liées au décret paysage, à la mise en place de l'examen d'entrée en médecine et aux évolutions du métier.

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : Nous acceptons sans remarque la deuxième version du rapport

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature
 de l'autorité académique
 dont dépend l'entité

Nom et signature du
 coordonnateur de l'autoévaluation

Pr Alexandre Legrand, Doyen
 Faculté de Médecine et Pharmacie




¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).
² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.